



Devis non réalisable et travaux déjà débutés

Par **liloune6**, le **16/02/2011** à **13:16**

Bonjour,

Nous nous retrouvons avec un très gros problème. Nous avons décidé de faire construire une piscine. Notre premier critère et obligation était que nous voulions absolument mettre un volet roulant immergé (questions esthétique et sécurité pour nos enfants et les futurs enfants que je vais garder ; projet de devenir nounou dans un an). après appel auprès de son fabricant le commercial nous dit que s'est possible sur la piscine choisie moyennant une plus-value de 300 euros. Nous signons donc le devis. Aujourd'hui on se retrouve avec une piscine posée et en eau et on nous dit que le volet n'est pas adaptable à notre piscine qu'il faut mettre une autre couverture!!!! (cela dit en passant avait-il droit de remplir la piscine sans notre couverture?) ils nous propose des bâches que nous ne voulons absolument pas.... nous avons trouvé une solutions qui coûte à peu près le prix du volet immergé. par contre vu que ce n'était pas ce que nous voulions au début et que s'est nous qui avons trouvé la solution, nous voulons qu'ils prennent en charge les travaux en dédommagement! Cela fait un mois que la situation dur, nous avons déjà payer 2000 de trop! par rapport au travaux déjà réalisé. qu'elles sont nos droits et nos recours? merci d'avance de vos réponses car on ne sait plus quoi faire.